

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-060**

Date de la convocation : 13/06/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 13

Membres votants : 17

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Parc Argonne Découverte, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Valentine DION, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Danièle ANDREY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérald LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : AVENANT N°2 AU LOT N°1 « GROS-ŒUVRE » POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE
REHABILITATION ET EXTENSION D'UN IMMEUBLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DB2023-26 en date du 2 mars 2023 attribuant les marchés de travaux de réhabilitation et extension d'un immeuble,

Vu les travaux modificatifs suivants :

Modification avec incidence financière :

- **Lot n° 1 « Gros-œuvre »** : Travaux modificatifs pour une **plus-value de 39 150,19 € HT** relative aux Fiches de Travaux Modificatifs (FTM) n° 2, 5 et 6 :
 - *Echange des prestations d'aménagement du chemin d'accès sur une largeur de 3 mètres linéaires le long du bâtiment côté place de la Paix et suppression de celle initialement prévues côté place Carnot*
 - *Travaux d'adaptation pour escalier accès comble existant*
 - *Travaux de fondations complémentaires pour pontage d'un puits et modification de la structure initiale suite aux sondages réalisés lors de la mission G5*

.../...

Montant du contrat initial du lot n°1 est de : **498 972 € HT.**

Les modifications susmentionnées entraînent une majoration des délais d'exécution allant désormais jusqu'au 02/08/2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Valentine DION)

:

- **D'APPROUVER** l'avenant assigné avec l'entreprise BANNA, titulaire du lot N°1, augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de réhabilitation et extension d'un immeuble,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT